

Mode opératoire : Vous souhaitez transmettre une DSN de « test » sur net-entreprises

Information :

Même après avoir utilisé DSN-val, pour éviter tout risque qui serait lié à une désynchronisation des versions, il est recommandé de « tester » une DSN produite par le logiciel avant de la transmettre en « réel ».

En dehors de l'usage de DSN-val il existe donc deux possibilités pour « tester » une DSN :

- ▶ Déposer une DSN en mode « test » à partir de son tableau de bord
- ▶ déposer en lien avec votre éditeur une DSN sur l'environnement de test

Dans tous les cas et sous réserve de l'usage de la bonne version dans la version téléchargée de DSN-val, les mêmes contrôles, décrits dans le cahier technique de la norme NEODEs, sont appliqués.

Le choix du mode de transmission, DSN « test » ou « réelle », se fait dans le logiciel de paie.

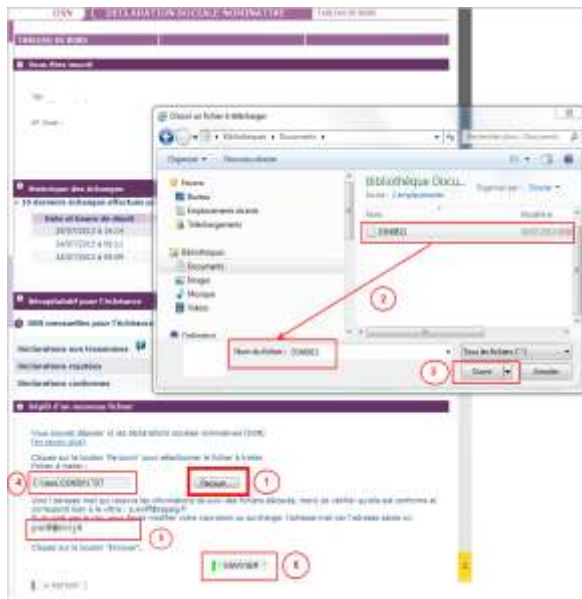
1. Déposer une DSN en mode « test » à partir de son tableau de bord :

	Ecran net-entreprises	Actions à réaliser
1		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur la page d'accueil de net-entreprises, cliquez sur « Se connecter ». ▶ Saisissez les paramètres d'authentification et cliquez sur « Connexion ».
2		<ul style="list-style-type: none"> ▶ En face de la DSN, cliquez sur « Accéder à la déclaration » <p>IMPORTANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si la DSN n'apparaît pas cela signifie que les habilitations n'ont pas été ajoutées.
3	<p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les contrôles appliqués à une DSN de « test » sont les mêmes que ceux appliqués sur une DSN « réelle ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suite au dépôt d'une DSN de « test » : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les contrôles tels que précisés dans le cahier technique vont être effectués <input type="checkbox"/> Les déclarants seront notifiés des éventuelles anomalies détectées ▶ Les DSN de « test » ne sont ni stockées ni transférées aux organismes concernés.

Affichage du tableau de bord de la DSN

Au préalable, le déclarant doit extraire le fichier DSN de son logiciel de paie et l'enregistrer sur son poste pour le déposer

4



- ▶ Sur le tableau de bord, cliquez sur « **Parcourir** »
- ▶ Sélectionnez le fichier à déposer
- ▶ Cliquez sur « **Ouvrir** »
- ▶ Le fichier s'incrémente dans la zone prévue à cet effet
- ▶ Possibilité de changer l'adresse mail de réception des mails de suivi (AEE...)
- ▶ Cliquez sur « **Envoyer** »

5



- ▶ Pour rappel, les pré-contrôles permettent de vérifier la « validité » du dépôt quant à sa structure et sa forme.

6



- ▶ L'AEE permet d'attester au déclarant que le dépôt a bien été réceptionné et que les pré-contrôles sont OK.
- ▶ Le fichier DSN va ainsi pouvoir être traité.
- ▶ Chaque dépôt est identifié par « **un N° de référence de l'envoi** » spécifique.

***Une fois les contrôles terminés, vous pourrez à nouveau vous connecter à votre tableau de bord pour consulter les éventuels bilans d'anomalies et apporter les corrections nécessaires. Les bilans complémentaires seront également mis à votre disposition.**

***Rappel : Vous devrez impérativement transmettre une DSN « réelle » avant votre échéance déclarative.**

2. Déposer en lien avec votre éditeur une DSN sur l'environnement de test

Vous avez la possibilité, en lien avec votre éditeur de logiciel, de déposer des DSN et des signalements d'événements sur un environnement de test dédié afin de vérifier les différents développements et paramétrages.

La plateforme de test, dédiée aux éditeurs, est accessible à partir de l'URL suivante : <http://test.net-entreprises.fr/>

Sur le site dsn-info, vous trouverez en rubrique « **Je développe des logiciels** », onglet « **Plateforme éditeurs** » :

- ▶ Les conditions d'utilisation de la plateforme éditeurs : <http://www.dsn-info.fr/documentation/cgu-plateforme-editeurs.pdf>
- ▶ Le guide d'utilisation de la plateforme éditeurs : <http://www.dsn-info.fr/documentation/guide-plateforme-editeurs.pdf>